

LE SÉNAT

Le jeudi 2 juin 1988

La séance est ouverte à 14 heures, le Président *pro tempore* étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

**LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDEICATIONS
DES INUVIALUIT DE LA RÉGION OUEST DE
L'ARCTIQUE**

PROJET DE LOI MODIFICATIF—MESSAGE DES COMMUNES

Son Honneur le Président *pro tempore* informe le Sénat qu'il a reçu un message de la Chambre des communes pour lui faire savoir qu'elle a accepté l'amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-102, modifiant la Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région de l'ouest de l'Arctique.

[Français]

**PROJET DE LOI SUR LA DIVERSIFICATION DE
L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN**

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Fernand-E. Leblanc, président du comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le rapport suivant:

Le jeudi 2 juin 1988

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

VINGT-DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déferé le Projet de loi C-113, Loi visant à promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien, portant création du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 17 mai 1988, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans modification.

Respectueusement soumis,

Le président
FERNAND-E. LEBLANC

Son Honneur le Président *pro tempore*: Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois, honorables sénateurs?

(Sur la motion du sénateur Doody, la 3^e lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

[Traduction]

**RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET
ADMINISTRATION**

PRÉSENTATION DU 53^e RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Roméo LeBlanc: Honorables sénateurs, en l'absence du président et du vice-président, j'ai l'honneur de présenter le 53^e rapport du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

(Le texte du rapport figure à l'Annexe «A» p. 3580.)

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

(Sur la motion du sénateur LeBlanc, le rapport est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

**LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR
CANADA**

AVIS DE MOTION TENDANT À AUTORISER LE COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE À ÉTUDIER LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-129

L'honorable Finlay MacDonald (Halifax): Honorables sénateurs, je donne avis que mardi prochain le 7 juin 1988, je proposerai:

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier la teneur du Projet de loi C-129, Loi prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat ou toute question s'y rattachant.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'AJOURNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai devant moi la motion d'ajournement, qui prévoit l'ajournement jusqu'à l'heure habituelle mardi prochain. Je suis quelque peu dans l'embarras. Je voudrais savoir ce que Son Honneur le Président a l'intention de faire au sujet de la décision portant sur la discussion de procédure d'hier. Il se peut que le Sénat veuille siéger ce soir, demain ou lundi. Je ne dis pas qu'il devrait le faire. Je dis simplement que je préférerais prendre la chose en délibéré et tâter le pouls du Sénat durant un moment pour être mieux fixé sur ses intentions. Par conséquent, avec l'accord du Sénat, je voudrais demander la permission de revenir aux avis de motion plus tard aujourd'hui.

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je dois dire que je ne vois pas très bien de quelle difficulté le leader adjoint veut parler. Je voudrais simplement qu'on éclaire ma lanterne.